LE DOCTEUR LAENNEC

ÉTUDE HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

PAR M. DENIS DE THEZAN.

QUIMPER,

Imprimerie d'Alphonse Lion, quai du Stéir.

1868

LE DOCTEUR LAENNEC

ÉTUDE HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIOGRAPHIQUE

Par M. Denis de Thezan.



QUIMPER,

Imprimerie d'Alphonse Lion, quai du Stéir.

1868

LE DOCTEUR LAENNEC

ÉTUDE HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIOGRAPHIQUE

Par DENIS DE THEZAN.

Voyageant en Bretagne à une époque où l'on songeait déjà avec raison à élever une statue au docteur Laennec, il nous prit fantaisie de rechercher quels ancêtres avait illustrés ce savant, né à Quimper.

Notre excellent ami et camarade de collége, M. Vesseyre, maire de cette ville, se prêta avec le plus gracieux empressement à notre désir et voulut bien faire mettre à notre disposition les registres de l'état civil de la vieille cité qu'il administre.

Un registre poudreux, un manuscrit dont l'encre a blanchi par le temps, des papiers domestiques à demi déchirés, sont pour nous pleins d'un intérêt triste et doux à la fois. Nous les parcourons avec une curiosité avide et les feuillets ne tournent pas assez vite à notre gré. Chacun son goût. Les jeunes gens du jour nous trouveront sans doute quelque peu arriéré, si ce n'est rétrograde. Nous avouons que les mœurs et les habitudes d'estaminet ne sont pas les nôtres. Toutefois, par respect pour la liberté individuelle, nous les admettons chez les autres; et, d'ailleurs, c'est la mode, comme on dit. En ce temps de prompte émancipation, la première aspiration de l'enfance, c'est le cigare; la plus haute expression de nos *petits crevés*, c'est l'absinthe...., *Trahit sua quemque voluptas*, a dit un ancien.

Tout arbre eut d'abord un germe fécond et vigoureux, ou bien il végéta longtemps avant la pousse décisive. La famille est ainsi. Elle reçoit de son premier auteur un éclat qui ira en se perpétuant, ou bien elle grandit avec une lenteur progressive, jusqu'à ce qu'enfin un des siens, arrivant soudain en plein développement, recueille sous son ombre puissante les membres épars, obscurs et ignorés.

Aussi bien que les empires, aussi bien que les peuples, les familles ont leurs splendeurs et leurs défaillances. Il suffit de bien peu pour cela. Il est dès lors rarement possible d'assigner à une famille *réussie* un point de départ fixe, certain, avéré. Ce qu'on regarde comme une naissance, n'est souvent qu'une résurrection. Combien de familles déchues ignorent leur principe? La tradition elle-même, cet écho héréditaire, se conserve quelquefois longtemps au berceau de la race, mais s'il y a déplacement, qu'elle qu'en soit la cause, c'est fini. La véritable date cesse d'être ; le passé s'efface : c'est du néant.

Ceci dit en appréciation générale, nous allons donner ici la filiation, par actes textuellement pris aux états civils, d'une de ces familles bretonnes dont nous n'avons pu remonter au point de départ, mais chez laquelle nous croyons, — fait très-peu rare, d'ailleurs, — qu'il y a eu laps, éclipse et modification de nom. Avant d'en tracer avec certaine précision la descendance, nous l'établissons sous toutes réserves. La vérité historique seule nous agrée. Puis, pour nous, nul intérêt à une flatterie quelconque ; n'ayant pas l'honneur de connaître aucun des membres de cette famille, nous sommes dès lors dans des conditions d'impartialité absolue.

Seulement, il nous paraît bon, utile, d'établir qu'un *ancêtre* — quelle que soit sa date — est beaucoup. Est-ce que de l'origine ne naît pas l'éducation ? On l'oublie trop souvent à dessein dans notre société aux faux semblants démocratiques On a à l'usage de la thèse contraire certains paradoxes et certains vers bien connus, mais réfutables au

premier chef : — « Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux ; » — ou bien on est le fils de ses œuvres ! Cette rengaine du chauvinisme libéral, très en vogue il y a quelques lustres, commence terriblement à s'user et à vieillir. La raison et la vérité seules sont fortes et perpétuellement vivaces.

Le Nobiliaire de Bretagne, publié par M. Pol de Courcy, donne pour armes à la famille Laennec : *Coupé au 1, d'argent, au lion léopardé de gueules; au 2, de sable, à trois fasces d'or.*

D'un autre côté, nous trouvons une famille Lohennec, originaire de Pleyber-Christ, qui portait : *Fascé d'or et et de sable, surmonté d'un lion léopardé de sable.* Cette famille, en s'alliant aux Keraudy, apporta dans cette maison la terre de Lohennec. Jean de Keraudy, sieur de Lohennec, reçut injonction de s'armer lors de la *monstre* de 1503. (*Antiquités du Finistère,* par *Fréminville.*) Nous voyons dans le Terrier de Bretagne que le lieu de Lohennec appartenait en 1678 à messire Jean du Dresnay, sieur de Kerbol. (*Reg. P.* 1649, *mss. Arch. de l'Emp.*) — La Réformation de l'année 1445 mentionne parmi les nobles de la paroisse de Pleyber-Christ, Guillaume an Henneuc, et celle de 1448 cite également parmi les nobles de la même paroisse Raoul an Henneuc. Or, nous croyons que de an Henneuc peut provenir, aussi bien que Lohennec, Laennec, que nous trouvons écrit Le Loennec et Loennec, et dont la prononciation bretonne est Lennec. Puis, comment n'être pas frappé d'abord de cette double similitude de nom et d'armes,— a quelques lettres et à un déplacement des pièces de l'écu près ? Tenons compte encore que, presque vers le même temps où l'une de ces familles disparaît, l'autre apparaît.

Une autre considération vient à l'appui de notre présomption d'origine des Laennec.

A la suite des terribles luttes du moyen âge, la majeure partie de la bourgeoisie des villes se recruta parmi les cadets

des familles nobles qui toutes alors habitaient la campagne. Beaucoup de ces cadets, sans patrimoine, échappés aux guerres, se réfugiaient dans les grands centres, s'y livraient au commerce et prenaient même des « états mécaniques » suivant l'expression du temps. Produit des effets de cette nature, c'est de cette classe, successivement arrivée à l'aisance, que sortit d'abord la bourgeoisie, puis une noblesse *seconde* tenant son nouveau lustre de divers offices municipaux ou de magistrature et aussi parfois créée pour le plus grand profit du Trésor royal. On sait que les offices acquis moyennant finance, supprimés en 1790, furent alors remboursés et firent place à cette armée de *fonctionnaires* qu'on a appelés les *budgétivores*. Châteaubriand disait que la France est « un soldat. » En temps de guerre ou d'invasion, c'est possible ; en temps de paix la France est « un employé. »

Les offices d'avocats, de procureurs, notaires, greffiers de siéges royaux et foule d'autres étaient, sous l'ancien régime, et cela avec quelque justice, considérés comme ne dérogeant pas ; mais la noblesse véritable, la noblesse d'épée regarda toujours les détenteurs de ces offices avec hauteur et les maintint, autant qu'elle le put, dans cette classe qu'on désignait sous le nom de *bonne bourgeoisie*. Néanmoins les gentilshommes à colombier ne dédaignaient pas d'y prendre des femmes et d'y marier leurs filles. Ils appelaient cela *fumer leurs terres*.

L'exercice du notariat fut en tout temps des plus recherchés et des plus estimés, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie, en Provence, en Languedoc, en Gascogne, etc. Presque toutes les familles baroniales du moyen-âge ont eu des notaires dans leurs cadets. Ces pauvres cadets, si mal partagés et qui parfois ne pouvaient pas même être pourvus d'un mince bénéfice ecclésiastique, se résignaient à être les rédacteurs et les dépositaires des titres et des contrats de leurs aînés. — Michel le Nobletz, le célèbre missionnaire

breton, né en 1577, était fils d'Hervé, seigneur de Kerodern, l'un des quatre notaires publics du pays de Léon. — « En ce temps-là, dit Moréri, il n'y avait que des nobles qui puissent exercer ces charges, non plus que celles de judicature. » (*Tome VII*, *art. le Nobletz.*) La femme d'Hervé Le Nobletz se nommait Françoise de Lesguern, de la maison de Coëtmenech.

En effet, nous trouvons en Bretagne durant le cours des quinzième et seizième siècles des notaires qui signent : Anger, du Boisbilly, du Boisgélin, Calloët, Coatanezre, Chrestien, Coatquiz, du Colledo, Courson, Desgrées, du Dresnay, du Drézit, Espivent, le Frotter, Ginguené, Goesbriant, la Grézillonnaie, le Gualès, Guynement, Hersart, Hingant, Keratry, Kersaintgily, Kerpezdron, Kerprigent, Kerguélen, Keranflech, Kerverder, Kersulguen, Kersauson, Kerampuil, Kermasson, Kermerc'hou, Kerguvelen, du Lescoët, Lésormel, Lescorre, du Ponthou, Penhoadic, de Québriac, de Quifistre, Trogoff, du Trévou, de Villeneuve, Visdelou, etc., etc.

Comme on le voit, — et nous pourrions beaucoup allonger cette liste — bien des descendants de croisés, des combattants d'Auray et de Saint-Aubin-du-Cormier ont exercé le notariat.

Quant à l'office de procureur, souvent cumulé avec celui de notaire, on l'a généralement regardé comme constituant une dérogeance. Cela n'a pas empêché beaucoup de personnes nobles de l'exercer et nous en citerions au besoin un certain nombre qui sortaient de très-illustres souches. Quoiqu'il en soit, Jean Le Prévost, écuyer, obtint de Louis XIII des Lettres portant qu'il pouvait exercer l'office de procureur en la Chambre des Comptes de Paris sans que cela pût nuire à l'état et privilège de noble. Jean Le Prévost se fondait dans sa demande sur ce que bien que né et extrait de noble lignée, ses père et mère étaient sans aucune fortune

et qu'il avait quatre enfants. Enfin, par un arrêt donné à Paris, le 4 mars 1558, en faveur des cadets de noble race, le Conseil privé de Sa Majesté déclara que l'on ne déroge point à la noblesse pour être juge, avocat ou même procureur, *surtout en Bretagne.*

Si la trace des Laennec ne se trouve à Quimper qu'à partir du dix-septième siècle, nous pouvons en remonter la filiation d'un siècle, et nous prions le lecteur de nous permettre de faire ici œuvre sèche de généalogiste.

Notons toutefois à cette place que, le 24 novembre 1562, fut baptisé à Quimper par messire Jean Panerec, prêtre, recteur de la Rue-Neuve, Jehan Lohennec (*sic*), fils d'autre Jean et de Guillemette Bernard. L'enfant fut tenu sur les fonts par Jean Riou, Jean Cran et Marie Souhier, dite Jamin. (*Archives du département du Finistère.*) — Quatre vingt-cinq ans plus tard décédait Olivier Lohennec, écuyer, sieur de Leslain en Plouzévédé, ne laissant qu'une fille unique, dame Renée Lohennec, dame douairière du Stiphel en Guiler, mère d'écuyer François le Tallec, seigneur du Stiphel. (*Terrier de Bretagne, Reg. P* 1648, *Arch. de l'Emp.*).

I. — Maître Yves Laennec, notaire, signa en cette qualité plusieurs actes rédigés par Me Olivier de La Rivière, notaire de la juridiction de Conq-Fouesnant et Rosporden. (*Registre de l'année* 1582, *Arch. du département du Finistère.*) — On rapporte que, bien que ses fonctions ne fussent pas précisément très-guerroyantes, maître Laennec embrassa chaudement le parti de la Ligue et fut tué, les armes à la main, en 1596, dans une rencontre entre Rosporden et Quimper.

II. — René Laennec, aussi qualifié maître, est dit « décédé puis les vingt-deux ans, » c'est-à-dire en 1660, à la date du 30 avril 1683 que « noble homme Vincent Laennec, demeurant au bourg parochial de Bannalec, tant en privé nom et

comme mari de damoiselle Renée le Rumin, sa femme, que faisant pour ses consorts et co-héritiers en la succession de défunt maistre René Loennec, son père, » fit le dénombrement des rentes et héritages tenus et possédés prochement et roturièrement du roi sous domaine de Quimperlé. (*Reg. P.* 1700, *fol.* 435-438, *Terr. de Bret.*) René Laennec avait épousé damoiselle Louise *Guéguen*, comme on le voit par l'acte de mariage célébré à Quimper, l'an 1680, entre noble homme René Laennec et damoiselle Yvonne le Rouyer et lequel est dit « fils de défunt noble homme René Laennec et de damoiselle Louise Guéguen. (*Mairie de Quimper.*)

La tradition fait descendre les Guéguen ou Guégant de Guéguen, seigneur de Guéméné et de La Roche-Périou, petit-fils du comte de Cornouailles, Budic Castellin, mort l'an 980. Mais comment dresser d'une façon certaine la filiation d'une famille dont le nom est commun à tant d'autres? Quoiqu'il en soit, Guillaume Guéguen, né vers 1400, fut père de Pierre Guéguen, qui possédait, en 1478, certains droits de coutumes dans la paroisse de Guiscriff, que Hervé Guéguen vendit en 1481. Noble homme maître Louis Guéguen, seigneur de Kerbiguet, vivant en 1500, était issu des précédents. Yves Guéguen comparut à l'assemblée des nobles, bourgeois, manants et habitants des ville et faubourgs de Quimper, tenue en 1534. Pierre Guéguen se trouva à l'assemblée de 1588. (*Arch. du Finistère*).

Guillaume Guéguen, écuyer, sieur de Kerdu, sénéchal des Regaires de Cornouailles (*Mairie de Concarneau*), avait épousé dame Marie de Chauvincourt, petite-fille de noble homme Louis-Nicolas Le Flo, sieur de Keranvellin, en Ploaré, laquelle avait sa maison rue Keréon, en 1678. Leur fils, écuyer Jean Hyacinthe Guéguen, sieur de Kerdu, s'allia à dame Louise Glémarec de Kerguélen, sœur des dames Geslin de Bourgogne et Huon de Kerullut Pierre Guéguen assista au mariage de René Laennec avec Yvonne Le Rouyer, en 1680. Demoiselle Joseph-Elisabeth Guéguen, tint sur

les fonts, le 12 novembre 1687, avec noble homme Nicolas Ricart, sieur du Verger, Nicolas-Corentin Buet du Plessis, dont la mère, dame Anne Eon, dame du Plessis-Buet, fut inhumée, le 10 décembre 1689, dans l'église de Saint-Guénolé de Concarneau, en présence de ladite Joseph-Elisabeth Guéguen, de Marie Tanguy et autres. (*Etat civil de Concarneau.*)

Dame Anne Guéguen, femme de noble maître Guillaume Audouyn, sieur du Cosquer, avocat au parlement, syndic et député de Quimper aux Etats de 1730, fut mère de Marie-Michelle Audouyn, femme de noble maître Réné-Félix Guesdon, sieur de Clécunan, mère de Michelle-Gabrielle-Félicité Guesdon, mariée en 1780 à Théophile-Marie Laennec. Noble homme Michel Guéguen, sieur du Quillien, se maria, le 7 janvier 1781, avec demoiselle Guillemette-Hyacinthe Audouyn, dame de Kersullec, sœur de dame Anne-Catherine Audouyn, femme de noble Jean-François Buet, écuyer, issu de la maison des sieurs de Rosselin, de Beaupré et de Campostal, près Rostrenen. A la naissance de Théophile-Marie Laennec, en 1747, assistèrent deux membres de la famille Guéguen; enfin, en 1787, N. Guéguen et Rose Guéguen, signèrent avec M.-I.-A. Laennec, recteur d'Elliant, le contrat de mariage de messire Antoine-Henry d'Amphernet, vicomte de Pontbellanger et de mademoiselle du Bot du Grégo, fille du dernier marquis de La Roche du Grégo.

De l'union de René Laennec avec demoiselle Louise Guéguen, naquirent :

1° René Laennec ;

2° Noble homme Vincent Laennec, qui tint sur les fonts, dans l'église de Saint-Guénolé de Concarneau, le 15 novembre 1665, Marie le Borgne, laquelle eut pour marraine damoiselle Marie Tanguy. Deux ans plus tard, le 25 octobre 1667, Vincent tint également au baptême, avec Anne Corant des sieurs de Keriolet, Gilles le Guen. (*Reg. de l'Etat civil*

de Concarneau.) Vincent Laennec habitait le bourg de Bannalec. Dans divers actes de dénombrements rendus au roi, en 1681, notamment par messire Joseph-Hyacinthe de Tinténiac, chevalier, seigneur de Quimerc'h, Vincent Laennec se trouve qualifié « notaire royal de la cour royale de Quimperlé. » (*Reg. P.* 1566 *et* 1700, *Terr. de Bret.*) Il rendit lui-même aveu au roi, le 30 avril 1683, tant en privé nom et comme mari et procureur des droits de damoiselle Renée le Rumin, sa femme, que faisant pour ses consorts et co-héritiers en la succession de défunt maître René Loennec, son père, de rentes et héritages tenus et possédés prochement et roturièrement du roi dans son domaine et recette de Quimperlé..., sávoir : de l'estoc de ladite le Rumin, sa compagne, de la succession de défunt maître René le Rumin, une portion de tenue au village de Tremeur, en la paroisse de Bannalec ; ceux appartenant audit sieur Laennec et co-héritiers en la succession dudit feu maître René Laennec, son père, savoir, etc. (*Reg. P.* 1700, *fol.* 435 *et suiv., ut suprà.*) Vincent Laennec possédait également des biens en la paroisse de Riec, mouvants de la seigneurie de la Porte-Neuve. Il fournit aussi dénombrement au roi, l'an 1683, pour partie du village de Saint-Lucas, dans le bourg de Bannalec. (*Ib., ib.*)

Comme on vient de le voir, Vincent Laennec avait épousé demoiselle Renée *le Rumin*, sœur de Christophe le Rumin, sieur de Kerbiguet, et fille de noble homme René le Rumin, sieur de la Boissière, de la paroisse de Querrien.

3° Damoiselle Renée Laennec, femme de noble homme Jean *Marquer*. Elle est connue par les déclaration et dénombrement du village de Kerliver, en la paroisse de Bannalec, que fit au roi, en 1683, damoiselle Renée Marquer, « fille mineure de vingt et cinq ans, » desdits défunts nobles gens Jean Marquer et damoiselle Renée Laennec, ses père et mère, autorisée pour l'exécution de ce de noble homme François André, sieur de Kerlidec, son curateur spécial,

ladite Renée Marquer demeurant au bourg paroissial de Bannalec. Cette déclaration est signée : Laennec, notaire royal. (*Reg. P.* 1700, *fol.* 421-426, *ut suprà.*

4° Jeanne Laennec, qui signa l'acte baptistaire de François-Guillaume Laennec, né le 29 août 1682 et baptisé en l'église cathédrale de Saint-Corentin de Quimper, le 11 septembre suivant. (*Mairie de Quimper*)

III. — Noble homme René Laennec, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper et procureur au présidial de cette ville, épousa, en 1680, demoiselle Yvonne *Le Rouyer*, dame de Trémaria, fille de noble homme Nicolas le Rouyer, sieur du Verger, procureur au siége présidial de Quimper et l'un des notaires royaux de ladite sénéchaussée. La bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux dans l'église de Saint-Corentin, et parmi les assistantes on remarque les dames des Fages, Bougeant et Taniou de Rozanduc.

Nicolas Le Rouyer fit enregistrer dans l'Armorial général de France, dressé par édit du mois de novembre 1696, les armes suivantes : *d'argent, ou rosier de sinople fleuri de cinq roses de gueules* (*Mss. Cabinet des Titres, Bibl. Imp.*) Raimonet le Rouyer figure comme archer dans la *monstre* et revue faite à Béthune, le 9 octobre 1494, des quarante hommes d'armes et cent archers du nombre de cinquante lances fournies à la petite paye des ordonnances du roi, sous la charge et conduite du sire de Rohan. Raimonet avait pour compagnons d'armes, entre autres, Prigent de St-Alouarn, Christophe de Lesquelen, Louis de Cornouailles, Louis de Penmorvan, Gilles Madec, Guillaume de La Jaille, hommes d'armes ; et Guillaume de Launay, Alain du Boisberthelot, Jean de La Haye, Guillaume le Picart, Jehan Briant, Guillaume David, Louis Raoul, archers (*Titres de Rohan, mss. Bibl. Imp.*)

De maître René Laennec et d'Yvonne le Rouyer provinrent six enfants, entre autres : Nicolas-Louis Laennec, dont l'article va suivre ; 2° Joseph-Corentin Laennec, sieur de

Trémaria, marié à demoiselle Thérèse-Angélique *le Ballenois*, dont la famille a donné un échevin de Quimper en 1764, et qui le rendit père de six enfants, dont cinq garçons; 3° Marie-Corentine Laennec, femme de noble homme Jean-Baptiste-François de *La Roque*, sieur de Kerandraon, procureur au siége présidial de Quimper.

Cette famille compte dans ses récentes alliances celles des d'Amphernet et de Poulpiquet.

Parmi les parents et amis de MM. Laennec, qui, à cette époque, assistent aux divers événements de la famille, nous citerons : Ecuyer Claude Thépault, sieur de Crec'haliou ; écuyer Blaise Cariou, sieur du Loch, avocat en la cour ; nobles hommes Jean et Louis Moreau, sieurs de Trévaré ; maîtres Joseph-François Le Jadé, sieur de Kervezangar et Pierre Buisson, notaires royaux de Quimper ; Jean-Marie des Bois ; Charles l'Haridon ; Claude le Rouyer, sieur de Pennarun ; Guillaume du Liepvre, sieur des Ecottais ; Nicolas Corbet et Jean Huet, procureurs au parlement ou au présidial ; Nicolas-Armand le Marchand, mari de Louise-Françoise le Rouyer ; Nicolas le Clerc, entreposeur du tabac ; F. Gobert ; François et Jean-Corentin Taniou, sieurs de Rozanduc ; Vincent du Tac (substitut de M. le procureur général au parlement de Bretagne) ; N. Ricart, et les dames Marie-Julienne, dame du Costy ; Françoise Renée le Ballenois, dame de Poulduran ; Perrine le Ballenois ; Corentine le Rouyer, dame du Lheuré ; Marie Quelen ; Armelle-Marie Cauchy ; Marie le Floch, etc.

IV. — Nicolas-Louis Laennec, qualifié noble homme et maître, s'unit le 29 décembre 1713 a demoiselle Marie *Ricart*, veuve du sieur François Galibert. Tous deux étaient morts à la date du 3 septembre 1746, lors du mariage de leur fils qui suit. — Les armes de Nicolas Ricard, de Quimper, enregistrées dans l'Armorial général précité, étaient : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de*

deux roses et en pointe d'un lion passant de même. (Mss Bibl. Imp.)

V. — Michel-Marie-Alexandre Laennec naquit à Quimper en 1714. On le trouve successivement qualifié noble, monsieur maître, conseiller du roi, avocat en parlement, procureur fiscal du marquisat de Kerharo, procureur fiscal en la juridiction des Regaires de Quimper (1754), maire des ville et communauté de Quimper, colonel de la milice bourgeoise de ladite ville et député aux Etats de la province (1764). — « La communauté, après avoir pris lecture de la lettre du Roi pour la convocation des Etats de la province de Bretagne, de celle de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, amiral de France et gouverneur de Bretagne, et de Mgr le duc d'Aiguillon, commandant en chef cette province, qui seront enregistrées, a nommé pour son député M. Laennec, maire actuel, à l'effet d'assister à la tenue desdits Etats fixés dans la ville de Nantes, lui donnant tous les pouvoirs requis en pareil cas. » (*Reg. E 103 des Délibérations de la ville de Quimper; Arch. du département.* M. Laennec fut remplacé dans les fonctions de maire de Quimper par M. J.-B. Dimizit, qui lui succéda en 1766. Il épousa, par contrat du 3 septembre 1746, demoiselle Jeanne-Catherine *Huchet*, demoiselle du Kergoët, fille de noble homme Guillaume Huchet, sieur de Kerourein, maire de la ville de Quimper, et de demoiselle Marie-Thérèse Larcher, issue de M. de Kerguélen-Larcher, syndic de la ville et communauté de Quimper, en 1690. La célébration eut lieu le 5 septembre suivant dans l'église cathédrale de Saint-Corentin, en présence des sieurs et dames Louise Allain, dame comtesse de Sauzay; demoiselle Jeanne Le Prizel; demoiselle de Villaudren-Larcher; Joseph-Corentin Laennec, sieur de Trémaria, et autres. — Jeanne-Catherine Huchet, dame Laennec, mourut le 21 août 1753 et fut inhumée dans l'église Saint-Corentin.

Les Huchet, sieurs de Kerourein, de Guermeur, d'Angeville, du Rest, etc, se sont directement alliés à Quimper aux

familles de : l'Arbre de l'Epine de Belcour, le Blouch de Pennanprat, Broyer, Chaignart, le Clerc, de La Roque-Kerandraon et le Déan.

Michel-Marie-Alexandre Laennec, épousa en secondes noces, le 7 septembre 1776, dame Hyacinthe-Claire-Renée-Guillemette *des Landes*, veuve de messire Jean de Bahezre, écuyer, sieur de Créhamblay, et fille de messire Nicolas-François des Landes, chevalier, seigneur de Kervern et de feue dame Mauricette-Louise du Ménez. A cette solennité furent présents M. du Boisguehenneuc de Kermenguy et MM. Laennec, issus du premier lit, l'un avocat à la cour, l'autre docteur en médecine.

La dame du Ménez, belle-mère de M. Laennec était veuve en premières noces de messire Guillaume Cariou, sieur du Sconvel, et s'était remariée à Quimper, le 3 septembre 1732, avec Nicolas-François des Landes, chevalier, gendarme du Roi, et fils de feu messire Charles des Landes, écuyer, sieur de La Bassière, maître des eaux et forêts de Vire. Cette famille des Landes a pour armes : *d'azur, à trois chevrons d'or ;* son premier auteur connu, Jean des Landes, fut à la première croisade, sous Robert Courteheuse, duc de Normandie. Elle a donné un président aux Etats de Bretagne.

Le 31 octobre 1782, mourut à Quimper ledit Michel-Marie-Alexandre Laennec, qualifié avocat au parlement, juge de plusieurs juridictions, receveur des décimes du diocèse, conseiller du roi, ancien maire des ville et communauté de Quimper, etc. — « A son convoi assistèrent M. l'abbé Guesdon, vicare général de monseigneur l'évêque, le clergé de la cathédrale, MM. les avocats et échevins de la communauté de la ville et les pauvres de l'hôpital-général de Saint-Antoine. » — Sa veuve, la dame des Landes-Laennec, mourut à Quimper le 25 décembre 1788, à l'age de cinquante-quatre ans.

M. Laennec eut des enfants des deux lits : du premier vinrent :

1° Théophile-Marie Laennec, sieur de Kerlouarnec, dont l'article sera repris en dernier;

2° Guillaume-François Laennec, fut baptisé en l'église cathédrale de la « ville close » de Quimper, le 11 novembre 1748. Parrain : Noble homme Claude-François de La Roque, sieur du Lheuré, et marraine demoiselle Françoise-Corentine Huchet de Kerourein. Après avoir fait à Paris ses études médicales qu'il alla perfectionner ensuite à Londres, le jeune Laennec fut reçu docteur à la faculté de Montpellier en 1773 et nommé, en 1779, médecin ordinaire du roi et médecin auxiliaire de la marine à Brest. Il vit rentrer dans ce port les débris de *la Surveillante*, et eut le douloureux honneur de prodiguer ses soins au commandant du Couëdic et aux rares survivants de ce brillant fait d'armes. Venu se fixer à Nantes en 1781, le jeune docteur rencontra devant lui tout d'abord les plus grandes difficultés.— « Il y avait à Nantes une Université ayant pouvoir de conférer des grades, très-entichée en conséquence de sa petite importance, très-jalouse de ses priviléges. Laennec dut conquérir le droit d'exercer la médecine dans cette ville. Ce fut en vain qu'il se soumit, lui, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à toutes les épreuves de l'agrégation ; ce fut en vain qu'il soutint avec éclat, devant la Faculté nantaise, une thèse aussi remarquable par la nouveauté du sujet que par l'excellente latinité du style ; il lui fallut, chose plus étrange, soutenir un procès devant le Parlement, offrir le concours à ses adversaires, et finalement produire une seconde thèse et la développer en pleine chambre des requêtes, par devant M. Picquet de Montreuil, conseiller commis pour présider les actes. Ce curieux procès ne fut terminé qu'en 1786. » (*Biographie bretonne par Levot.*)

La thèse que M. Laennec fut obligée de soutenir pour se faire agréger à l'Université de Nantes, a été imprimée en 1782 ; elle est signée : *G.-F. Laennec de la Renardais, quimpérois.*

Le docteur Laennec devint procureur général de l'Université en 1787, régent l'année suivante et médecin en chef de l'Hôtel-Dieu en 1791. Il remplit aussi plusieurs fonctions dans l'administration municipale et dans celle du district. (*Voyez le Moniteur du 5 brumaire an III.*)

Créé médecin en chef de l'armée des côtes de Brest en 1795, et membre du jury de médecine en 1796, M. Laennec fut élu, en 1806, correspondant de la société de l'école de médecine de Paris. En 1808 il prononça le discours d'inauguration de l'école secondaire de médecine fondée à Nantes et dont il était un des professeurs. On y remarque ce passage : « Dieu de mes pères, s'écrie le savant médecin de « l'Hôtel-Dieu, si l'étude de mon art ne doit me conduire « qu'à douter de ta puissance ; s'il faut que dans ce corps « fragile et périssable, je ne retrouve plus cet instrument « céleste de ma pensée, cette âme immortelle et libre que « je tiens de ta bonté; s'il faut qu'assimilé à la brute stupide, « dégradé dans tout mon être, je reconnaisse des penchants « *irrésistibles* dans mon crâne et la *cogitabilité* dans une « huître ; ah ! rends-moi mon ignorance ! ne permets pas « que je blasphème ton nom ! Je n'étudierai plus ! »

Le rapport qu'il lut, en 1815, sur les travaux de cette école, peut passer pour un modèle d'érudition, d'éloquence et de style. Il avait été, en 1797, l'un des fondateurs de l'Institut départemental, depuis Société académique de Nantes, et en fut le premier secrétaire général. Il était doué d'un esprit vif auquel se mêlait une certaine pointe caustique; mais, tout entier à ses fonctions et aux soins d'une nombreuse clientèle, le docteur Laennec n'a laissé que des discours de circonstance, latins et français, remarquables par l'heureux tour de la pensée.

M. Guillaume Laennec, mort à Nantes le 8 février 1822, avait épousé à Rennes, le 22 juillet 1783, demoiselle Marie-Perrine-Sainte-Désirée *de Gennes*, fille de Jean-

Baptisté de Gennes, sieur de Matignon et de demoiselle Apuril de la Poupinaye.

Originaire de l'ancienne paroisse de son nom, près Vitré, la famille de Gennes a eu des alliances directes avec les Cholet des Hayers; Cornulier, des comtes de la Roche-en-Nort; Couesnon; Farcy; de La Farelle; de La Motte d'Aubigné, etc. Son écu est: *d'azur, à trois renards passants d'or.*

Les enfants procréés du mariage qui précède, sont:

(A) Christophe-Pélage Laennec, né à Nantes le 11 juin 1785, reçu avocat en 1806.

(B) Ambroise-François Laennec, né à Nantes le 11 juin 1790, reçu docteur en médecine en 1816, succéda à son père comme médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, et devint professeur à l'école préparatoire de médecine de la même ville. Il s'allia à demoiselle N. *Lévesque*, fille de M. Louis Lévesque, maire de Nantes, conseiller général et député de la Loire-Inférieure, et nièce de la baronne Avril, femme d'un général de division. MM. Lévesque sont alliés à MM. Thomas de Kercado et Crespel de Latouche, dont deux représentants à nos assemblées législatives. De cette union sont nés deux enfants.

(C) Mériadec Laennec, né à Nantes le 15 avril 1802, reçu médecin à Paris en 1824, nommé par le roi maire de La Chapelle-Basse-Mer en 1847, a présidé le conseil général de la Loire-Inférieure en 1849, et était recteur de l'Académie de Nantes en 1850. Il a été collaborateur de son cousin-germain, l'inventeur de l'*Auscultation*.

(D) Emmanuel Laennec, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes en 1840.

3° Corentin-Michel-Alexandre Laennec, troisième fils de Michel-Marie-Alexandre et de dame Catherine Huchet, fut baptisé dans l'église cathédrale de Saint-Corentin le 21 janvier 1750 et fut tenu sur les fonts par noble maître Jean-

Bernard Bourriquen, sieur de Kenerdu, avocat en la cour, et demoiselle Anne-Marie Larcher.

4° Michel-Jean-Alexandre Laennec, qualifié messire, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne (1778), recteur d'Elliant (1780-1785), vicaire-général de l'évêché de Tréguier, émigra et mourut en Angleterre.

M. Laennec eut de sa seconde alliance avec la dame des Landes, une fille :

5° Théophile-Anne-Françoise Laennec, née à Quimper le 26 janvier 1778, reçut les cérémonies du baptême en présence de demoiselle Anne-Perrine de Bahezre, sa sœur utérine, et noble Théophile-Marie Laennec, lieutenant de l'amirauté. Au registre signèrent les sieurs et dames des Landes, Pépin de La Lande, La Lande de Calan, du Ménez du Houblec, de Meslon du Boisguéhenneuc, Moëlien de Moëlien, Huchet Le Déan, Sainte du Houlbec, Anne des Landes, du Boisguéhenneuc de Kermenguy, La Ferrière de Vincelles, du Ménez de Lézurec, Le Déan, Moëlien de Gouandour, Floride de Témaria, etc.

VI. — Théophile-Marie Laennec, sieur de Kerlouarnec, fils aîné de Michel-Marie-Alexandre et de Catherine Huchet de Kerourein, né au manoir de Kerlouarnec, en la commune de Ploaré, près Douarnenez, le 16 juillet 1747, reçut le baptême dans l'église cathédrale de Quimper Parmi les assistants nous comptons les sieurs et dames Marie-Corentine Laennec de Kerandraon de La Roque, Théophile-Guillaume Huchet de Kerourein, Anne-Marie Larcher, maître Joseph-Urbain Huchet, sieur du Guermeur, avocat à la cour, du Lheuré de La Roque, Pennanprat Le Blouch, Guéguen, Laennec, Trémaria de La Roque, Guéguen, etc.

Dans l'acte foi et hommage rendu au Roi en l'année 1777, Théophile-Marie Laennec est qualifié noble monsieur maître, avocat à la cour (reçu en 1772), conseiller du Roi et lieute-

nant particulier de l'Amirauté, sénéchal et premier magistrat des Regaires et juridiction ordinaire du comté de Cornouailles. Il fut pourvu aussi de l'office de receveur des Décimes de l'évêché de Quimper. (*Voy. la France ecclésiastique de* 1785).

Le 26 mars de cette même année (1785), il tint au baptême avec damoiselle Marie-Barbe du Marhallac'h, Marie-Théophile Clouet, fille de François-Marie Clouet, officier d'infanterie garde-côtes de la division de Pont-Croix, et de dame Marie-Elisabeth Frollo de Kerlivio.

Théophile-Marie Laennec avait épousé, en 1780, demoiselle Michelle-Alexandre-Félicité *Guesdon*, fille de René-Félix Guesdon de Clécunan, sénéchal et lieutenant premier magistrat des Regaires de Quimper, et de feue dame Marie-Michelle Audouyn du Cosquer. Les dispenses de parenté *de quart au quart*, accordées aux futurs époux par monseigneur l'évêque de Quimper, sont contresignées par M. l'abbé Guesdon, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale et vicaire général du diocèse; *Signé* Calloch, greffier. A la bénédiction nuptiale furent présents, entre autres, vénérable et discret messire Michel Laennec, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, recteur de la paroisse d'Elliant, et Guillaume-François Laennec, médecin ordinaire du Roi et de la marine. Le registre porte les signatures de : des Landes-Laennec ; Guesdon de Clécunan; Laennec; Guesdon du Val de La Potterie; Laennec, recteur d'Elliant; Guesdon, chanoine, vicaire général, et autres.

René-Félix Guesdon, sieur de Clécunan, qualifié noble homme, maître, sénéchal de la cour et juridiction des Regaires de Quimper et comté de Cornouailles, marié le 23 juillet 1746 avec demoiselle Marie-Michelle Audouyn du Cosquer, était fils de René Guesdon, sieur de Kerduellès, conseiller du Roi, contrôleur des décimes patrimoniaux et octrois de la ville de Quimper, maire de ladite ville, et de

dame Marie - Anne de Forsans. Son aïeul, François Guesdon, écuyer, sieur de Keravel, mari de demoiselle Marie Vaze de Mello, avait pour père et mère noble Allain Guesdon, sieur de Keravel, et Marie de Kergnélen de Kersaux. Les Guesdon, sieur de Kermoysan, de Pennesquin, de Kerangar, de Keravel, du Cosquer, de Kerduellès, etc., se sont alliés, à Quimper, aux Audouyn de La Fossais, Avril, de Lécluse de Longraye, Bougeant, Frollo (annobli par Henri IV, en 1597), de Leissègues, Rannou, Capitaine, Gouesnou du Parc, etc. Suivant l'Armorial général de France de 1696, les Guesdon portent : *d'argent, au pin* aliàs (*palmier) arraché de sinople, accosté de deux hermines de sable*. (*Mss. Cab. des Titres, Bibl. Imp. Reg. Bretagne*).

Quant aux Audouyn, sieurs de Kerilias, de Keranstret, de Kersullec, de La Fossais, du Cosquer, de Kernars, de Keriner, de Kergus, de Restinois, de Villéon, du Saulne, des Chesnes, du Run, du Moustoir, on les trouve directement alliés aux Buet de Rosselin, Capitaine, Herbert, de Lécluse-Longraie, Le Dourguy, de Pompery, de Poulpiquet, Pitouays, Quéméner du Plessix, Talvas, Taupin, etc., qui ont ainsi apporté à MM. Laennec des liens de consanguinité avec les meilleures familles du pays. Les Audouyn paraissent originaires de l'Aquitaine : Norman Audouyn, chevalier, souscrivit une charte de l'an 1117, par laquelle, à la prière de Foulques, comte d'Anjou, Mathieu du Plessix renonça à certaines prétentions sur les biens de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers. (*Coll. de D. Villevieille, vol. 7, fol. 44, mss. Bibl. Imp.*)— Etienne et Christophe Audouyn figurent dans la compagnie de messire Jacques de Guyneuf, chevalier, qui fit montre en la ville de Conq (Concarneau), le 16 juillet 1491 ; on trouve dans la même *monstre*, Guillaume et Marsault Guesdon, Guillaume Ferron, Clément Gardin, Petit-Jean Chanveau, Mathurin André, Jehan le Moyne, Jehan Papin, Yvon Trémignon. (*Coll. Gaignières*, 782-7, *mss, Bibl. Imp.*); et noble maître Denis Audouyn était doyen des conseillers au présidial de Quimper en 1620. —

Dans l'Armorial général de France de 1696, les armes des Audouyn sont décrites ainsi : *d'azur, au dextrochère d'argent tenant un greslier de même, accompagné en chef de deux molettes d'or*. (*Mss. Bibl. Imp.*)

Le 15 novembre 1786 mourut à Quimper, « paroisse de Saint-Sauveur, en son hôtel sur le quai » dame Michelle-Gabrielle-Félicité Guesdon, femme dudit monsieur maître Théophile-Marie Laennec. Celui-ci prit une seconde alliance avec demoiselle Geneviève-Agnès *Urvoy de Saint-Bédan*, issue d'Etienne Urvoy, croisé en 1248 et dont les descendants se sont unis aux André de Dureville, Berthou, Bréhant, Couadalan, Le Gascoing, Illefaut, Kerémar, Quemper de Lanascol, de Trémaudan, Picot de Plédran, Bigot de Kergariou, Coroller du Hellès, Rosty, etc. Les Urvoy portent : *d'argent, à trois chouettes de sable, membrées et allumées de gueules, 2 et 1*.

A partir de la Révolution, M. Laennec devint successivement juge au tribunal du district de Quimperlé (an III), membre de l'administration centrale du Finistère, juge au chef-lieu de ce département, juge suppléant au tribunal civil de première instance de Rennes, enfin conseiller de préfecture à Quimper, par décret impérial du 21 mars 1806. (*Monit. univ.*)

— « Mais tout cela, rapporte son biographe, n'est, à vrai dire, qu'une minime partie de l'existence de Laennec ; et, pour suivre et comprendre cet esprit si vif, si enjoué, si folâtre quelquefois, si mobile et si inconstant toujours, il faut l'aller chercher dans ses écrits, un peu dans ses excentricités, toujours dans l'élan d'un cœur ardent, droit et plein de zèle pour tout ce qui souffrait. Nous sommes resté souvent étonné de la féconde activité qui dévorait cet esprit facile et léger, si longtemps aimé de tous les Bretons pour ses chansons, ses petits poèmes, ses épithalames et ses sonnets. Son esprit pétillant se prenait à tout ; et en même temps que l'on trouve dans les innombrables feuilles où il déposa ses

pensées, des mémoires et des traités complets sur le domaine congéable, sur les lois maritimes et l'ordonnance de 1681, on voit poindre dans l'inépuisable mémorandum de sa longue carrière, ici tout un traité d'éducation en faveur de ses deux fils, qui remportaient la même année, à Paris, le prix d'honneur de littérature française et les doubles prix de pathologie et d'anatomie à l'école de médecine ; la une sérieuse et intime correspondance sur les habitudes et le caractère de l'aimable société qui jeta ses dernières fleurs sur les années antérieures à la crise de 1789 ; plus loin des notes, des dissertations, toute une chronique jour par jour, heure par heure, de ce qui se passa au sein des cités bretonnes, depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la Terreur. Léger, prompt à tout saisir, rieur et cependant moraliste, Laennec, dans sa correspondance comme dans ses annotations plus calmes sur les évènements, se dessine partout, en parlant de ses mariages ou de ses enfants, de ses biens mis sous le sequestre ou de ses succès au club (car il s'y éleva jusqu'à des présidences), comme l'homme le plus insouciant et le plus hardi à la fois, courant au tribunal révolutionnaire défendre une jeune femme d'émigré dont il fait sa propre compagne, et rédigeant en vers et en prose des adhésions pour les clubs qu'il anime de sa pensée, riant ainsi jusque dans le danger, et se montrant néanmoins homme de cœur et du vieux monde.

« Comme avocat, il se montra plein de courage et d'énergie dans sa belle défense de l'abbé Coroller, qu'il parvint à soustraire aux juges de la Terreur.

« On a aussi conservé en Bretagne le souvenir de son mariage avec mademoiselle Urvoy de Saint-Bédan, qu'il chanta si souvent sous le nom de Julie, et celui de la résolution avec laquelle le président du club de Quimperlé, triomphant du comité révolutionnaire de ce district, arracha à sa poursuite et aux confiscations dont il la menaçait, la proscrite, dont il fit sa femme. » (*Biogr. bret. de Levot*).

Nous croyons devoir placer ici les couplets (1) chantés en famille par M. Laennec, le 17 février 1825, pour l'anniversaire de la naissance de son fils, René-Théophile-Hyacinthe. Ces couplets étaient dédiés à sa bru, madame Laennec, née Guichard-Guéguen :

L'ANNIVERSAIRE

AIR : *J'ai vu souvent dans mon voyage.*

I.

Divinités de ma jeunesse,
Grâces, plaisirs, folâtre amour,
Vous dont aux rives du Permesse
En tapinois je suis la cour,
Venez, muse vive et légère,
Enfler des pipeaux plus hardis :
Daignez inspirer un bon père
Chantant le bonheur de son fils.

II.

Du soleil la marche moins lente
Avait dépassé le verseau ;
Les festons, la fleur odorante
Ont paré ce jeune berceau.
Longue suite de jours prospères
A mon avenir sont promis :
Triomphe! au plus heureux des pères
Le ciel vient d'accorder un fils.

(1) Nous tenons cette pièce de M. Sauvé, de Quimper. Est-elle inédite ? Quoiqu'il en soit, elle a été composée par un vieillard de près de 78 ans, qui devait avoir la douleur, à dix-huit mois de là, de perdre son fils dans la splendeur de sa renommée et dans toute la gloire du succès.

III.

Tous les arts ont pour lui des charmes :
Lequel va captiver son choix?
Du Couëdic (*a*) l'appelait aux armes,
Nos aïeux au Temple des lois.
Cette fois Minerve a la pomme ;
Négligeant et Mars et Thémis,
Soulager les douleurs de l'homme
Fut le premier vœu de mon fils.

IV.

Du temps la merveille nouvelle (*b*)
A son œil savant apparaît ;
La nature, un dieu lui révèle
Des corps humains le grand secret.
Aimé du peuple, aimé des princes,
Bordeaux le dispute à Paris ;
Sur Paris et sur nos provinces
Règne le talent de mon fils.

V.

Moins révérend qu'aimable père (*c*)
A son génie, à sa gaieté,
Reconnais le fils de ton frère ;
C'est ta candeur, c'est ta bonté.
Alors que ta noble faconde
Charmait tes élèves ravis,
Nos bretons disaient à la ronde :
Du vieux Bougeant c'est bien le fils.

(*a*) Mon fils est parent du héros de *la Surveillante.*
(*b*) L'auscultation médiate.
(*c*) Le père Bougeant, grand-oncle de mon fils.
Ce vers est de Gresset, dans son épître au jésuite célèbre.

VI.

Aux arts, à l'honneur de notre âge
Conservez ce présent des cieux;
Femme spirituelle et sage
Veillez sur ses jours précieux.
Et toi, dont l'amitié fidèle
A consolé mes longs ennuis,
Lève-toi, ma bonne Michelle;
De tes mains viens bénir ton fils.

VII.

S'il faut que ton ami te suive,
O Michelle, Comus en deuil,
Des amours la troupe plaintive
Vont écrire sur mon cercueil:
« Repose, mortel débonnaire!
« Veut-on savoir ce que tu fis?
« Chanter, dormir et ne rien faire;
« Mais Hippocrate fut ton fils. »

VIII.

Favori d'une muse obscure,
Sans envie et sans envieux,
Comment puis-je éveiller l'injure
D'autant d'ennemis furieux?
A qui veut me réduire en poudre
Portons de solennels défis;
L'heureux vieillard brave la foudre
Couvert des lauriers de son fils.

Théophile-Marie Laennec est mort à Saint-Brieuc, le 17 février 1836, à l'âge de 90 ans. De sa première femme, *Michelle* Guesdon, il avait eu trois enfants :

1° René-Théophile-Hyacinthe Laennec, l'inventeur de l'Auscultation ;

2° Michel-Marie Bonaventure Laennec, né le 14 juillet 1782, fut tenu sur les fonts par M. Mᵉ Marie-Alexandre Laennec, son aïeul paternel, et dame Anne-Marie Guesdon, veuve d'écuyer Jean-François-Germain du Val de La Potterie, ancien officier au régiment Royal-la-Marine, infanterie, sa tante maternelle.

3° Marie-Anne Laennec, née le 7 octobre 1785.

VII. — René-Théophile-Hyacinthe Laennec, sieur de Kerlouarnec, naquit à Quimper le 17 février 1781. Il eut pour parrain M. Mᵉ René-Félix Guesdon, sénéchal des Regaires de Quimper, aïeul maternel, et pour marraine dame Hyacinthe-Claude-Renée-Guillemette des Landes, dame Laennec Il devint successivement médecin des hôpitaux de Beaujon et Necker, professeur à la faculté de médecine de Paris et au collège de France, enfin médecin de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry.

Le jeune Laennec trouva dans son oncle, le docteur Guillaume-François Laennec, l'appui dévoué que demandait la laborieuse carrière qu'il voulait entreprendre, et lors de l'organisation des hôpitaux militaires, ce fut sous sa direction qu'il commença à visiter les malades et à se livrer à l'étude de l'anatomie. Venu à Paris en l'année 1800, il s'aperçut bientôt qu'il fallait une base solide aux connaissances médicales. Pour les acquérir, il se mit à refaire ses humanités ; et, avec ce courage et cette constance qui n'appartiennent qu'aux intelligences fortement trempées, il apprit le latin à fond et devint helléniste habile. Il s'adonnait en même temps à l'investigation de la langue celtique dans ses dialectes principaux, à l'exemple de Corret de La Tour-

d'Auvergne et de le Gonidec. D'aucuns prétendent, du reste, que des amateurs ont fait depuis lors du breton tout comme feu le perruquier Jasmin — décoré et pensionné — faisait du gascon. Les comparses réussissent partout, paraît-il. Mais ce n'est pas notre affaire. Passons. En 1801, Laennec rapporta les deux premiers prix de médecine et de chirurgie et, trois ans plus tard, il soutint deux thèses sur Hippocrate.

— « L'Ecole de Paris au commencement de ce siècle, écrivent les rédacteurs de la Biographie bretonne, se partageait en deux grandes divisions qui formaient comme deux corps séparés, rivaux pourtant plutôt qu'ennemis. On ne s'était pas encore avisé de ces luttes passionnées jusqu'à l'injure, qui signalèrent plus tard l'invasion de la doctrine dite *physiologique*. Chacun des deux partis avait pris soit le nom de son chef, soit celui du lieu où se pratiquaient plus particulièrement les enseignements respectifs. Il y avait l'école de Corvisart ou La Charité, et l'école de Pinel ou de La Salpétrière.

« La première professait le culte des traditions hippocratiques; son grand moyen était l'observation. Elle était humoriste dans de certaines limites et croyait aux crises et aux jours critiques; mais elle admettait les progrès de la science et acceptait avec empressement les faits nouveaux bien observés, les procédés nouveaux bien éprouvés.

« L'autre se qualifiait de médecine philosophique : sa méthode de prédilection était l'analyse; elle divisait, subdivisait les maladies, les rangeait par classes, ordres, genres, espèces et variétés. Elle enseignait le solidisme à peu près exclusif et assignait un siége déterminé à presque toutes les maladies; en sorte que les affections pathologiques qu'elle admettait encore ne pouvaient figurer sur les tableaux nosologiques que dans une sorte d'appendice intitulée : *Maladies indéterminées*.

« Le sujet que Laennec traita dans sa dissertation inaugurale fait voir assez sous quelle bannière il s'était rangé. Il fut en effet un des élèves les plus éminents de l'école de La Charité, et il resta fidèle à ses doctrines jusqu'à la fin de sa glorieuse carrière.

« Le docteur Laennec avait conservé l'intégrité de ses convictions religieuses ; il était catholique fervent, pratiquant. A son arrivée à Paris, il s'était lié avec des étudiants qui partageaient ses principes. Je me borne à citer parmi eux le bon et savant docteur Bruté, de Rennes, qui depuis s'engagea dans les ordres sacrés et est mort évêque de la Nouvelle-Orléans. Ces jeunes étudiants, devenus docteurs, restèrent unis par les leçons d'une vertueuse amitié, et ils formèrent comme une pléiade de médecins religieux dans un siècle tout imprégné de l'incrédulité railleuse du philosophe de Ferney. Il y avait du courage alors à se déclarer catholique.

« Corvisart aimait à s'entourer des jeunes confrères qui lui semblaient des hommes d'avenir ; Laennec et ses amis obtinrent l'honneur très-envié de son intimité.... Le chef illustre de la clinique de La Charité était doué d'un *tact médical* admirable. Son diagnostic était si sûr, qu'au moment de ses autopsies, il annonçait d'avance à ses nombreux élèves et il leur décrivait presque les désordres organiques qu'on allait rencontrer. Il arrivait bien rarement que l'évènement ne confirmât pas sur tous les points les prévisions du grand praticien.

« Il ne se pouvait pas que Laennec, doué lui-même d'un esprit sérieusement observateur et d'un jugement aussi prompt que sûr, ne fût pas frappé de ces résultats qui se renouvelaient fréquemment sous ses yeux, qu'il ne réfléchît pas profondément sur la relation qui existe entre les phénomènes morbides et les altérations matérielles qui en sont ou la cause ou l'effet.

« Il possédait la science de l'anatomie proprement dite, cultivée à cette époque avec tant d'ardeur dans l'Ecole de Paris. Il voulut y joindre la connaissance approfondie des désordres engendrés par la maladie dans la partie matérielle de l'économie animale. A dater de ce moment, l'étude de l'anatomie pathologique devint son goût dominant et l'objet de prédilection des travaux du reste de sa vie. »

La réputation de Laennec ne tarda pas à se répandre : en 1812 il fut attaché à la collaboration du premier dictionnaire de médecine, auquel il fournit une série d'articles remarquables et dans lesquels il exposa ses vues sur l'anatomie pathologique.

Au mois de février 1815, Laennec communiqua à la société de l'école les premiers résultats obtenus par l'application de l'acoustique à la connaissance des affections thorachiques. Dès lors pour la médecine s'ouvrait une ère nouvelle. A la place du champ toujours si vaste des conjectures et se prêtant sans fin aux systèmes les plus opposés, aux théories les plus extrêmes, la précieuse découverte de Laennec substituait la certitude et la vérité. Désormais on avait la clé de l'histoire pathologique des organes que renferme la poitrine.

— « En effet, dit M. le docteur Pariset, en parlant de l'auscultation, appliquez ici ou là l'oreille sur la poitrine, écoutez les impressions qu'elle reçoit ; vous entendrez les bruits les plus étranges : des retentissements de caverne ou d'amphore, des murmures, des gargouillements, des ronflements, des sons de basse, des tintements de métaux, des râles, des souffles, des raclements et des cris de râpe ; et si vous faites parler les malades, vous entendrez des voix incertaines, entrecoupées, chevrotantes, et contrefaisant ainsi par leur timbre les cris de certains animaux ; vous entendrez des éclats de voix qui viendront vous frapper brusquement comme s'ils avaient percé la poitrine. Les bruits de toux prendront les mêmes carac-

tères. En un mot, où que soit la lésion, quels qu'en soient la nature, le degré, l'étendue, l'action sur les parties environnantes ; quelle qu'en soit la simplicité ou la complication, tenez pour certain que l'air qui entre, que l'air qui sort, que l'air rendu sonore par la toux ou transformé en voix ou en parole, recevra du dérangement intérieur un cachet qui vous dira tout, qui vous instruira même par son silence. »

Ainsi, Laennec, au milieu de ce bruit confus de voix, de souffles, de râles, parvint à donner à chacun d'eux un caractère particulier, une signification propre ; il sut trouver ainsi, en quelque sorte, dans chaque lésion cachée, un témoin qui en révélait l'existence ou qui en trahissait la nature. Avant de s'engager au milieu du cahos qu'il voulait débrouiller, il dut mesurer ses forces, modifier, perfectionner ses moyens d'exploration ; la simple application de l'oreille sur les parois thorachiques l'amena à substituer l'emploi d'un cylindre intermédiaire, et ce fut, le 14 mai 1815, qu'il fit le premier essai du stéthoscope, après avoir, quinze jours auparavant, donné à la société de l'école lecture d'un mémoire sur l'auscultation. Un rouleau de papier à lettres, fortement serré, fut, dans le principe, l'instrument dont il se servait : l'une des extrémités du rouleau était placée contre son oreille ; il appliquait l'autre sur le point de la poitrine qu'il se proposait d'examiner. — « La première « fois, dit-il, que j'employai ce moyen, je fus aussi surpris « que satisfait d'entendre les battements du cœur d'une ma- « nière beaucoup plus nette et plus distincte que je ne l'a- « vais jamais fait par l'application immédiate de l'oreille. Je « prévis de suite que ce moyen pouvait devenir une théorie « utile et applicable, non-seulement à l'étude des battements « du cœur, mais encore à celle de tous les mouvements qui « peuvent produire du bruit dans la cavité de la poitrine, « et par conséquent à l'exploration de la respiration, de la « voix, du rale, et même de la présence d'un liquide qui « serait épanché dans les plèvres ou le péricarde. »

Les prévisions de Laennec ne furent pas trompées. Nommé, en 1816, médecin de l'hôpital Beaujon et peu après de l'hôpital Necker, il marcha avec opiniâtreté à la solution du problème qu'il s'était proposé et dont il ne se dissimulait pas les sérieuses difficultés. Il fit des maladies de poitrine son étude spéciale ; il y concentra toute son intelligence, et des résultats immenses, inespérés, couronnèrent enfin ses efforts et ses travaux.

L'activité que le studieux savant déploya pour se rendre maître de tous les secrets, de tous les mystères qui ont leur siége dans les viscères thorachiques est inouie. C'est à peine si l'on peut comprendre comment une constitution frêle et maladive telle que la sienne a pu résister à tant de fatigues. Sourdement travaillé lui-même par les souffrances de la cruelle affection qu'il poursuivait dans ses ardues recherches, partout où il en soupçonnait l'existence, son zèle ne se ralentit pas un seul instant. On eut dit qu'à mesure que son organisation physique se détériorait, son esprit, par une sorte de compensation toute providentielle, acquérait de nouvelles forces, une plus grande vigueur. Le *Traité d'Auscultation médiate*, qu'il publia en 1819, et dans lequel sont consignées ses intéressantes découvertes, fit une sensation des plus vives dans le monde médical, tant en France qu'à l'étranger. De tous les points du globe, des États-Unis, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, les docteurs accoururent à Paris pour étudier sous la direction de Laennec, et tous rapportèrent dans leur pays la nouvelle des progrès opérés par le stéthoscope.

Mais la carrière de Laennec touchait à son terme ; la phthisie pulmonaire dont il portait le germe depuis longtemps, jetait chaque jour en lui de nouvelles racines, et le força d'interrompre ses travaux. En 1820, il alla demander à son pays natal une santé, hélas ! perdue sans retour. Deux ans plus tard, croyant à une amélioration sérieuse, il revint à Paris. Le médecin de Mme la duchesse de Berry, le docteur

Hallé, pressentant sa fin prochaine, désigna Laennec pour son successeur au collége de France et comme le plus digne pour le remplacer auprès de Son Altesse Royale.

A cette époque, une ordonnance du roi ayant modifié la Faculté de médecine de Paris, Laennec fit partie de la commission chargée de la reconstituer sur de nouvelles bases. Nommé lui-même professeur de la chaire interne qu'avait illustrée Corvisart, il reprit ses travaux avec ardeur. A ses leçons se pressaient, en foule, studieux élèves et médecins distingués. Mais bientôt les forces trahirent le courage du vaillant professeur ; c'est en vain qu'il tenta de lutter contre le mal dont les rapides progrès devaient le conduire au tombeau. Laennec regagna la Bretagne et, le 13 août 1826, il rendit le dernier soupir au manoir de Kerlouarnec, près Douarnenez (1). — « Homme rare, dit encore M. Pariset, « que recommandaient, avec tant de talent, tant de qualités « respectables, surtout la justice et la tolérance ; homme « singulier, d'une petite stature et d'une complexion frêle, « qui, dédaignant l'intelligence subtile et forte dont l'avait « doué la nature, mettait son orgueil à exceller dans les « exercices du corps, dans les arts d'agrément et dans quel- « ques industries mécaniques. »

Le docteur Laennec avait épousé dame Jacquette Guichard-Guéguen, née à Brest en 1779, morte à Kerlouarnec, le 2 août 1847, et inhumée aux côtés de son mari dans le cimetière de Ploaré.

(1) Le manoir noble de Kerlouarnec, en la paroisse de Ploaré, était habité, en 1679, par Jacques Halna, écuyer, sieur du Fretay, et dame Louise Madec, sa femme. Celle-ci était veuve en premières noces de Philippe de Kerleuguy, sieur de Kerousseau (*Terr. de Bret.*). — Il existait antérieurement une famille de ce nom. Armel de Kerlouarnec, qui vivait au commencement du quinzième siècle, eut pour fils Guyomar de Kerlouarnec, lequel fit transport à Jean de Bennerven de tous ses droits en la succession dudit Armel, moyennant la somme de trois cents écus d'or, sous la réserve du droit de rachat pendant dix ans (*Coll. de D. Villevieille.*). Cette famille de Kerlouarnec paraît être éteinte depuis longtemps.

A quoi bon, nous demanderont peut-être quelques gens prévenus ou superficiels, à quoi bon s'étendre complaisamment sur l'origine de la famille d'un homme, quand sa simple biographie suffisait ?

A quoi bon ? Mais parce qu'il nous semble qu'un travail quelconque doit former un tout ; en d'autres termes, qu'une étude doit embrasser toutes les phases du sujet. L'homme dans sa biographie simple, pour suivre notre comparaison première, ne ressemble-t-il pas à un tronc d'arbre d'une belle venue, mais enfin sans ses racines, privé de ses branches et dépouillé de son feuillage ? Nous ne comprenons que l'arbre entier et dans son envergure la plus complète. Du principe naît la force et la force fait la puissance et la durée.

Ceci dit, nous pourrions nous arrêter. Nous avons tenté de faire un essai généalogique et biographique, aride en soi, c'est vrai, mais profitable au demeurant. Toutefois, nous croyons devoir encore, au point de vue historique, expliquer ici diverses qualification émises dans les actes susénoncés, qualifications jadis usitées, employées même dans les actes publics et qu'à notre époque, au fond plus chatouilleuse que démocratique, on taxera peut-être de qualifications... féodales avec tous les prétendus priviléges y attachés. Erreur. Le moyen âge, qui fut une ère solide, sérieuse, pleine de force et de raison, lumineuse et lucide à la fois, le moyen-âge, disons-nous, n'a rien à faire dans les qualifications dont se parait, aussi bien que la noblesse, la haute bourgeoisie du dix-huitième siècle.

En Bretagne, — postérieurement au quinzième siècle du moins, — contrairement à l'usage de presque toutes les autres provinces, la qualification de « noble homme » n'entraînait nullement *le titre de noblesse*, pas plus qu'à cette heure la particule et les surnoms octroyés. Le fait se trouve formellement établi dans un arrêt du 29 juillet 1729 relatif aux Riou de Kerouant, où il est dit que « tous les bourgeois de la province (de Bretagne) prennent le titre de

nobles hommes dans les actes, sans que cette qualité de *nobles hommes* soit attributive d'aucun titre de noblesse, et que les gentilshommes se servent du mot d'*écuyer*. » ((*Reg. des arrêts du Conseil d'Etat E*, 2099, *Arch. de l'Emp.*)

La qualité de « maître » et même de « monsieur maître » appliquée dans les provinces méridionales à la magistrature en synonimie de celle d'*écuyer*, n'indiquait pas davantage le titre de noblesse.

Quant à l'appellation de « sieur » de tel lieu, — sieur étant un diminutif modeste de « seigneur », elle n'impliquait nullement le susdit titre de noblesse, en ce qui regarde la Bretagne et la Normandie, où cette appellation a été de tout temps en usage et même d'abus excessif.

Parmi les milliers de suppliques en addition de noms qu'a provoquées la loi de 1858, et où l'on voit figurer un certain nombre de bretons, il est des demandeurs qui pour se donner la particule — en simulacre sans doute du titre de noblesse — ont dû obtenir la faveur de quatre noms, que la loi, incomplète à cet égard, devrait tout naturellement, ce nous semble, forcer à porter et a signer en tout et partout. De cette façon l'illusion ne serait plus possible et chacun y verrait clair. Le titre de noblesse n'est plus aujourd'hui qu'un avantage, relativement obligatoire; c'est, en outre, un grand souvenir qu'il n'est pas permis d'invoquer impunément. Or, cela est quelque chose. Abolissez donc tout à fait ce titre, ou bien n'en permettez pas les faux semblants. Ces sortes d'usurpations ou, si l'on préfère, de contrefaçons, profitables aux intéressés, paraît-il, puisqu'elles démangent tant de gens, ne réveillent trop souvent dans les masses qu'un sentiment de critique hostile et de nature à jeter une dépréciation injuste sur le passé. La vanité ne fut jamais la grandeur.

Donc, en Bretagne, aux derniers siècles, tout acquéreur d'un loppin de terre, d'une bicoque avec un courtil, était

dans l'habitude d'ajouter à son nom celui du pré ou de la case qu'il venait d'acheter. Cette habitude précieuse, — sorte de décalque posthume du moyen-âge, — s'est soigneusement conservée, et ceci explique comment il y a, malgré l'extinction journalière des familles anciennes, tant de messieurs de la Prairie, de Champclos, de Beauvallon, de la Villebasse, de la Hautemaison, du Pignonblanc, de la Canardière, et autres similors.

Nous le déclarons ici en toute sincérité historique, la très-grande partie de ces porteurs de surnoms qui ont habilement abandonné leur nom patronymique, n'ont pour raison d'être que la consécration du temps et sont absolument étrangers à la classe qu'on appelait autrefois la classe noble.

Au reste, qu'y a t-il de changé dans la société moderne? Le mot. Au mot *noblesse* on a substitué ceux-ci : *distinctions honorifiques*, et l'histoire des distinctions honorifiques sera fort curieuse à lire, si jamais elle est écrite. Comment, par exemple, en plein dix-neuvième siècle, faire accorder cette histoire avec nos revendications égalitaires et démocratiques? Aux qualifications domestiques ont succédé les distinctions honorifiques. Or, les premières, à la longue, à mesure qu'elles s'éloignaient de leur principe et qu'elles perdaient leur raison d'être, étaient devenues, par abus ou par tolérance, le partage de la plupart, autrement dit elles étaient tombées dans le domaine public. De cet état dissolvant était résultée une certaine *égalité* par l'orgueil, que les « distinctions honorifiques » tendent à détruire *ipso facto*.

Ah! si le mensonge ne comptait pas avec trop de certitude sur l'ignorance; si la faveur ne prenait pas trop souvent la place du mérite; si l'intrigue et la sollicitation ne se substituaient pas trop fréquemment à la discrétion et à la conscience, à la bonne heure! Sous l'ancien régime on disait : *la faveur!* Aujourd'hui on dit : *népotisme!* Lequel vaut le mieux?

Et cependant on met sans cesse en avant le mot « égalité. » Mais, c'est le mot le plus étrangement paradoxal qu'on ait jamais appliqué au caractère français par la plus monstrueuse des antiphrases. — « La nature de l'homme, disait Montesquieu, est de demander des préférences et des distinctions. » Nous ajouterons avec l'expérience des révolutions que n'a pas vues Montesquieu, que la nature du français est d'envier et de vouloir à tout prix s'élever au-dessus de son semblable. On pourrait appuyer le fait d'un volume d'exemples vivants. Il suffit.

Nous n'avons cherché dans ceci qu'à expliquer les qualifications débonnaires de l'ancien régime venant aussi bien du fait de la noblesse que de la bourgeoisie, et constater en passant que si la forme a changé, le fond est resté le même, car le fond c'est la vanité, n'importe l'origine.

Notre époque de progrès a vu bien des transformations. La langue, elle-même, a subi les acceptions les plus variées et quelques mots entre autres sont devenus d'une élasticité singulière : patrie, liberté, gloire, honneur, dignité, succès, etc. Par exemple, entre le *dévoué* de la veille et le *disgrâcié* du lendemain il y a un abîme ; deux mots bien simples cependant.

En résumé, cette appendice n'est nullement, on le comprendra, pour amoindrir le lustre des familles dont le nom a passé sous notre plume, à propos du savant docteur Laennec. Plusieurs même de ces familles — croyons-nous, et nous en avons expliqué le sens — remontent aux âges de la chevalerie ; elles ont, dans tous les cas, des affinités indubitablement *nobles*. Nous n'avons donc voulu qu'indiquer la portée de ces qualifications et de ces surnoms dont se paraient, à l'envi, à la dernière heure aristocratique, classes et individus, voire même les philosophes, les encyclopédistes et jusqu'à MM. les comédiens, les Voltaires, comme les d'Alemberts, comme les Molières. En France on aime à

mettre sur de petites choses des mots sonores. Cela est toujours drôle, mais c'est bien porté et — brochant — très-peu démocratique.

Maintenant, quelques mots à propos du monument de Laennec, érigé sur la place Saint-Corentin de Quimper.

On peut dire que les honneurs suprêmes d'une statue sont venus tardivement remuer dans sa tombe l'inventeur de l'auscultation. En effet, ce n'est qu'après quarante ans d'oubli que sa mémoire s'est réveillée. A Quimper même, qui donc songeait au savant que personne n'y représente plus de nom, et dont à peine se souviennent quelques rares vieillards! Les Laennec sont devenus nantais. L'oncle de René-Théophile-Hyacinthe y a conquis pour ses descendants une naturalité honorée. Mais à Quimper, plus rien.

En se rendant à Douarnenez, on traverse la commune de Ploaré et, avant l'arrivée au bourg, on aperçoit, à droite, dans un massif de verdure, une grande maison aux volets fermés. On sent que les maîtres sont absents. Hélas! ils n'y sont plus! C'est le manoir de Kerlouarnec. Ces volets clos au milieu d'une nature luxuriante, toute parée des grâces du mois de mai, au-devant du soleil qui rit, des fleurs qui s'épanouissent de toutes parts, des oiseaux qui chantent, ces volets fermés nous ont paru former un contraste étrangement triste. A quelques pas de là se trouve le bourg de Ploaré, avec sa vieille église battue depuis des siècles par l'âpre vent de mer, et à laquelle la prudence locale a ajouté un paratonnerre en haut et un tuyau de poële en bas.

Le même silence et le même oubli règnent autour de la tombe du docteur, placée au centre du cimetière de Ploaré. Sur la modeste pierre qui recouvre sa dépouille mortelle on lit, déjà rongée par le temps, l'inscription suivante :

Ici repose le corps
de René-Théophile-Hyacinthe LAENNEC,
Médecin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry,
lecteur et professeur royal en médecine,
au collége de France,
professeur de clinique à la Faculté de Paris;
de l'Académie royale de médecine.
Chevalier de la Légion d'honneur,
né à Quimper, le 17 Février 1781,
mort à Kerlouarnec, le 13 août 1826,
et dame Jacquette GUICHARD, **son épouse,**
née à Brest en 1779,
morte, à Kerlouarnec, le 2 août 1847.

PRIEZ POUR EUX.

C'est donc dans un pauvre cimetière de campagne que dorment les restes de l'homme à qui on élève aujoud'hui une statue. Kerlouarnec est au bord de la mer. L'immense baie de Douarnenez est là avec ses horizons tristes, sauvages, désolés; avec l'île Tristan qu'un négociant du pays vient de transformer d'une façon heureuse, et où se tint si longtemps sur la défensive l'implacable ligueur Guy-Eder de Beaumanoir, baron de la Fontenelle, misérablement supplicié en 1602, et dont la fière devise était : *Libertas!* Quel spectacle et quel souvenir pour Laennec ! En venant à Kerlouarnec se reposer de ses travaux et de ses ennuis de Paris, il trouvait devant ses yeux le plus solennel spectacle qui élève l'âme à Dieu ! Avec quelle amère volupté le fervent catholique devait, en contemplant l'île Tristan, — alors désolée, — songer à son septième aïeul, ardent ligueur aussi et vaillamment mort pour sa cause !....

Ainsi, comme nous l'avons dit, Laennec était parfaitement oublié de ses concitoyens quand une voix reconnais-

sante s'éleva en faveur de ce bienfaiteur de l'humanité, et réclama pour lui un monument dans sa ville natale. — Comment, se dit-on alors, Quimper, chef-lieu de département, n'a pas encore une statue quelconque sur une de ses places? Pas le plus mince général, pas un homme d'État quelque peu réussi ? Cependant, en cherchant bien, on irait peut-être jusqu'à trois hommes éminents : Fréron, Bougeant, Keratry. — Insuffisants pour une statue. — C'est possible. Mais leur buste ne nous semblerait pas déplacé dans les salles de la bibliothèque de Quimper. On y pensera peut-être dans quelques vingts ans.

Du reste, disons-le : à l'encontre de l'engouement des plus pauvres bourgades de la France, la Bretagne est avare de statues. A ses plus illustres enfants les municipalités bas-bretonnes ne font pas même l'honneur d'une plaque commémorative sur la maison natale. Citons, en passant, parmi les oubliés, les amiraux Emériau (celui-ci a du moins une rue de son nom à Paris), et Leissègues, et Bouvet : le premier né à Carhaix, le second à Hanvec, le dernier à Saint-Servan. Sarzeau a vu naître le comte de Richemont et l'auteur de Gil-Blas. C'est à peine si on a pu nous désigner la maison de Le Sage, fermée et.... à vendre. On étonnerait beaucoup les pêcheurs de Concarneau, si on leur disait que le Moros, dont les bois couronnent la baie, fut érigé, l'an 1682, en titre de marquisat en faveur de l'amiral du Quesne. C'est ainsi qu'en Cornouailles : Crozon qui a été aux sires de Léon et aux Rohan ; Le Faou aux Beaumanoir ; le Faouët aux Boutteville ; Gournois à Olivier de Mauny, le fidèle compagnon de Bertrand du Guesclin ; le Juch aux du Chastel et aux Gouyon ; Kergorlay aux chevaliers croisés de ce nom ; Quimerc'h aux Tinteniac ; le Quélenec à Jean du Quélenec, amiral de Bretagne en 1453 ; et Rosmadec, et le Gouarlot, et Rostrenen, et — que nous en citerions ! — n'ont gardé nulle trace de leurs vaillants possesseurs. Et que de grandes figures, ça et là ! *Sic transit gloria mundi.* Aujourd'hui, les dernières murailles féodales

s'effondrent ; dans leurs flancs poudreux on taille des maisons coquettement blanchies à la chaux, ornées de jalousies vertes, et un industriel enrichi, dûment décoré, pèse plus que la cendre de cent héros. Ne nous plaignons pas trop. Le monde marche, et c'est là la conséquence de cette marche, qui veut dire progrès matériel incontestable, diffusion du bien-être, et — un jour — paix universelle.

La statue en bronze de Laennec est due à M. Lequesne, statuaire à Paris ; le moulage est sorti des ateliers de M. Ducel, dont les produits ont été remarqués à la dernière exposition. Laennec est représenté assis dans son fauteuil, la tête nue, revêtu de sa robe de docteur, les jambes croisées, attitude familière à l'illustre professeur. Il tient dans la main droite le stéthoscope. Recueilli, pensif, Laennec semble observer, écouter et enseigner à la fois.

Sur l'invitation de la commission des médecins, M Bigot, architecte du département du Finistère, à qui ses magnifiques travaux ont valu les insignes de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, s'empressa de dresser un projet de piédestal. Il devait présenter à l'appui le devis de la dépense. Mais, disons-le, M. Bigot a tenu pour unique récompense l'honneur d'apporter son concours à cette œuvre aussi nationale que bretonne.

L'ordonnance du piédestal est sévère : elle se compose de quatre blocs en laber poli, pris dans le département du Finistère. N'était-il pas naturel, en effet, que le granit armoricain fut choisi pour le piédestal d'un monument élevé à la mémoire d'un Breton ? On se rappelle que c'est de la même contrée qu'a été extrait le soutien de l'obélisque de la place de la Concorde.

L'œuvre du piédestal de la statue de Laennec a été confié, sous la direction de M. l'architecte Bigot, à MM. Poilleu aîné et fils, sculpteurs à Brest, qui se sont acquittés de leur tâche avec un soin consciencieux. Non-seulement entre l'ensemble de ce piédestal et le module de la statue l'har-

monie est bien sentie, mais elle rentre à merveille dans le cadre des édifices d'alentour. Il se compose d'un socle à large chanfrein, d'une base *moulurée*, d'un dé et d'une corniche ornée de denticules et de dents de scie. Les joints horizontaux de ces quatre blocs sont tellement réussis, qu'ils défient l'œil. Le tout ne semble former qu'un monolithe de 2 mètres 27 de hauteur. Le socle mesure en longueur 1 mètre 73 sur 1 mètre 52. Il repose sur un trottoir entouré d'une grille en fer octogone. Ce laber poli a la dureté du porphyre, et le soleil le fait miroiter commme une glace.

Sur la face principale du dé est gravé ce nom : LAENNEC. Sur la face postérieure on lit l'inscription suivante :

A l'inventeur de l'Auscultation,
LAENNEC, RENÉ-THÉOPHILE-HYACINTHE,
né à Quimper, le 17 février 1781,
mort à Ploaré en 1826;
professeur à la Faculté de médecine de Paris
et au collége de France,
membre de l'Académie de médecine.

Ce monument a été élevé
par l'Association générale des Médecins de France,
par la Bretagne
et par les médecins français et étrangers.

1868.

Cette inscription eut pu, ce nous semble, être plus heureuse.

Les travaux publiés par Laennec sont :

Observation sur une maladie du cœur avec affection du poumon et de la plèvre gauche. (*Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, des professurs CORVISART, LEROUX et BOYER, t. IV).

Histoire d'inflammations du péritoine. (*Ibid.*, tomes IV et V).

Observations sur un suicide commis avec un rasoir, par MM. LAENNEC et TONNELIER (*Ibid.*, tome V).

Note sur l'arachnoïde intérieure des ventricules. (*Ibid.*)

Note sur une capsule synoviale située entre l'apophyse acromion et l'humérus (*Ibid.*)

Lettre à M. Dupuytren sur des tuniques qui enveloppent certains viscères et fournissent des gaines membreuses à leurs vaisseaux. (*Ibid.*, tomes V et VI).

Observation sur une maladie du cœur avec péripneumonie, par MM. BAYLE et LAENNEC. (*Ibid.*, tome VII).

Note sur l'anatomie pathologique, lue à la Société de l'École de médecine, dans sa séance du 6 nivose an XIII. (*Ibid.*, t. IIX).

Réflexions sur l'hydrocéphale interne aigu. (*Ibid.*, t. XI).

Observation sur un anévrisme de l'aorte, qui avait produit la compression du canal thorachique. (*Ibid.*, tome XII).

Fièvres intermittentes pernicieuses survenues dans la convalescence d'autres maladies. (*Ibid.*, tome XIV).

Observation sur une affection aphteuse. (*Ibid.*, t. XXII).

M. Laennec a encore enrichi ce journal d'un très-grand nombre d'extraits et d'analyses critiques des ouvrages les plus importants qui ont paru de 1804 à 1814.

Il a de plus coopéré, avec MM. LEROUX, BAYLE, FIZEAU, SAVARY, etc., à la rédaction de la constitution médicale observée à l'hôpital de Clinique interne de la Faculté, de 1805 à 1814.

Observation sur les vers ascarides lombricaux, qui remplissaient les voies biliaires d'un enfant dont le canal thorachique s'ouvrait dans l'estomac. (*Bulletin de la Société de l'Ecole de Médecine*, séance du 6 nivose an XIII).

Note sur l'anatomie pathologique. (Séance du même jour; voir ci-dessus).

Mémoire sur les vers vésiculaires, principalement sur ceux qui se trouvent dans le corps humain. (Séance du 22 prairial an XIII).

Ce beau travail a été imprimé dans le premier volume des *Mémoires* (restés inédits) *de la Société de la Faculté de médecine de Paris*.

Mémoire sur le cysticerque à double vessie. (*Cysticercus dicystus*, séance du 6 thermidor an XIII).

Note sur la non-existence du *tænia visceralis*. (Séance du 21 frimaire an XIV).

Note sur une dilatation partielle de la valvule mitrale, par MM. Fizeau et Laennec. (Séance du.... an XVI).

Mémoire sur les mélanoses. (Séance du 23 janvier 1806).

Mémoire sur le *distomus intersectus*. (Séance du 13 novembre 1806).

Mémoire sur une nouvelle espèce de hernie, *Intra-pelvienne*. (Séance du 27 avril 1807).

De anginâ pectoris commentarius. (Séance du 19 décembre 1810).

On doit ajouter à cette liste de nombreux rapports sur des observations, des mémoires et des pièces d'anatomie pathologique, envoyés à la *Société de l'Ecole de Médecine*.

Les premiers volumes de la *Bibliothèque médicale* renferment plusieurs extraits et analyses d'ouvrages, entr'autres une *Exposition de la doctrine crâniologique de M. le docteur Gall*, à laquelle M. Laennec a consacré trois articles étendus, (Tomes XIV et XV),

Anatomie pathologique. (*Dictionnaire des Sciences médicales*. (Tome II).

Ascarides (*Ibid*).

Cartilages accidentels (Tome III).

Dégénération, (Tome VIII).

Désorganisation. Anatomie pathologique). (*Ibid*).

Ditrachyceros, ou bicorne rude. (Tome X).

Encéphaloïde (Tome XII).

Filaire, ou furie infernale. (Tome XV).

— Proposition sur la doctrine d'Hippocrate appliquée à la médecine-pratique, in-4°, Paris, an X.

— De l'Auscultation médiate, ou traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, fondé principalement sur ce nouveau moyen d'exploration. Paris, Brosson et Chaudé, 1819, 2 volumes in-8°, de près de 500 pages chacun.

— Le même ouvrage, 2e édition, entièrement refondu. Paris, Claudé, 1826, 2 volumes in-8° de 800 pages chacun.

— Discours prononcé à l'ouverture du cours de médecine du Collége de France, le.... 1822. Ce discours se trouve aussi dans le n° 1 des *Archives de Médecine* (cahier de janv. 1823).

M. Laennec a laissé des travaux manuscrits sur divers points de médecine pathologique qu'il a légués à son cousin M. le docteur Mériadec Laeunec.



